

CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE

de l'Ultra-Randonnée El 1258

26-30 août 2026

Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'Ultra-Randonnée El 1258 d'environ 226 kilomètres et 8 000 mètres de dénivelé positif à réaliser en 96 heures maximum est à déposer sur la plateforme d'inscription **avant le 30 juin 2026**.

Le certificat doit dater de moins d'un an de la date de l'épreuve (par rapport au mercredi 26 août 2026). A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français. **Le PPS ne peut en aucun cas se substituer au certificat médical spécifique de l'Ultra-Randonnée El 1258, exigé pour l'épreuve.**

Je soussigné(e),

.....,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour, M/Mme (rayer la mention inutile)

.....,

né(e) le..... à,

et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la Randonnée, et notamment à la participation à une **épreuve d'Ultra-Randonnée de 226 km / 8 000 D+ d'une durée maximum de 96h**.

Fait le....., à.....,

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin